La formation : levier de rassemblement

Yves Dimicoli

François Fillon, le 3 juillet devant l'Assemblée Nationale, a déclaré : «*la restructuration de notre système de formation professionnelle est absolument nécessaire : 24 milliards d'euros y sont consacrés et 60 % des salariés n'y accèdent jamais*». Il entend s'appuyer sur ce constat pour revenir sur les acquis les plus progressistes en la matière. D'où le besoin crucial de contre-propositions

On pourrait longuement en rajouter au constat accablant, tout en relevant cependant que les 24 milliards en question sont inférieurs aux 27 milliards d'euros d'exonérations de cotisations sociales patronales que l'État entend compenser en 2008.

Mais les carences du système actuel sont considérables. Environ un quart des titulaires d'un CAP ou d'un BEPC y ont accès, contre 45 % pour les diplômés du supérieur. Et les écarts sont aussi énormes selon la taille des entreprises.

Par ailleurs, l'offre de formation fait l'objet d'un enchevêtrement d'institutions et d'officines particulièrement peu transparentes et sans doute largement inefficaces. Dès le 18 septembre, Nicolas Sarkozy a demandé que la formation soit inclue dans les négociations paritaires en cours. Et Christine Lagarde a été chargée de présenter des éléments de propositions comme, par exemple, la création d'un compte d'épargne emploi-formation censé compléter, voire à terme remplacer, le droit individuel à la formation (DIF). Ce compte d'épargne serait transférable et abondé par les salariés via, par exemple, des indemnités de licenciement ou leur compte épargne temps ! La mission sénatoriale propose une «rupture» sur le financement de la formation : les organisations patronales et syndicales n'émargeraient plus aux fonds de la formation professionnelle, l'État prenant directement en charge. La cotisation de 0,9 % versée par les employeurs serait supprimée, tandis que serait développé «*un service de remplacement des salariés partis en formation*» pour les PME. Simultanément, Christine Lagarde avance dans la mise en concurrence des organismes de formation en s'appuyant sur la décentralisation de l'AFPA : au 1er janvier 2009 toutes les régions, en tant que donneur d'ordre, pourront choisir d'autres opérateurs. Cette précipitation met les syndicats dans l'embarras car on leur demande de mettre la main dans de nouveaux dispositifs sans qu'ait été réalisée une véritable évaluation des dispositifs du DIF(1) dont ils demandent la pleine transférabilité d'une entreprise à l'autre. Derrière la question d'une nouvelle architecture du système de formation – en liaison notamment avec un rôle accru des régions – on voit donc poindre des enjeux politiques fondamentaux sur les pouvoirs et les moyens financiers, alors même que l'effort de financement de la formation professionnelle continue par les entreprises marque un décrochage depuis le début des années 2000, en contradiction violente avec les besoins que fait saillir la Révolution informationnelle. Et la question du financement fait d'autant plus réagir désormais les syndicats que, dans le cadre du projet de loi de finances 2008, le gouvernement a décidé de prélever 200 millions d'euros sur le Fonds unique de péréquation qui recueille le reliquat des cotisations de formation non consommées pour payer les allocations de fin de formation (AFF) destinées aux chômeurs ! Le problème, cependant, tient dans ce que les syndicats ne semblent pas être porteurs de contre-propositions suffisamment cohérentes et précises sur le financement de la formation. Pourtant, elle est au cœur du projet de «Sécurité sociale professionnelle» qui postule une transférabilité des droits pour les salariés d'une entreprise à l'autre. Comme on le sait, cette idée, très influencée par ce qu'a avancé Paul Boccara avec la «sécurité d'emploi ou de formation» est aussi sous l'influence des préceptes du rapport Supiot(2). Or celui-ci préconise la création d'un «contrat d'activité», un vecteur unique de droits sociaux acquis et maintenu au fil des situations que les salariés seraient amenés à connaître «fatalement» désormais au cours de leur vie : emploi, formation, chômage, travail indépendant ou précaire,... les propositions du rapport Supiot rencontrent l'agrément des sociaux libéraux et aussi de milieux influents du patronat français s'inscrivant dans la vision d'une perpétuation du chômage, et de son pendant la précarité, comme régulateur du marché du travail. Il faudrait au contraire que les risques de rupture de situation, eux-mêmes, soient progressivement éradiqués avec une explosion de la formation tout au long de la vie pour chacun en rotation avec l'emploi choisi, ce qui exige une forte création de nouveaux emplois aussi ! Cette bataille est donc cruciale, d'autant plus que l'amélioration du droit à la formation doit répondre aux besoins de formation des chômeurs, des exclus, alors que la réforme envisagée de l'assurance-chômage prépare de nouvelles restrictions importantes. Et on doit ici mesurer combien l'instauration du revenu de solidarité active (RSA), encore en phase expérimentale, participe de toute cette machinerie restrictive en incitant les titulaires de minima sociaux à accepter des emplois très mal payés et sans perspective de qualification. Ce dispositif concernant 2 millions de travailleurs pauvres, encouragera les entreprises à ne pas former, à verser des salaires très faibles et à recourir beaucoup plus massivement encore au travail à temps partiel. Le risque est donc de voir se creuser encore plus les inégalités d'accès à la formation tout au long de la vie, sur un fond de restrictions généralisées des financements mutualisés à partir des entreprises avec, en contrepoint, un effort d'épargne accrue de ceux qui, parmi les salariés concernés, pourraient épargner. La formation continue est trop souvent perçue, non comme un enjeu des luttes émancipatrices, mais

comme un moyen de formatage des consciences aux mains du patronat. Or, la formation et son expansion formidable nécessaire, au service de l'essor de toutes les capacités humaines et de la maîtrise de sa vie par chacun(e), est au cœur de tous les chantiers de sécurisation de l'emploi et de la formation ■

(1) DIF = 20 heures de formation par an cumulables sur six ans, une partie de la formation pouvant se tenir en dehors du temps de travail et le salarié ne percevant alors que 50 % de sa vraie rémunération nette.

(2) Supiot A.(dir.), (1999), Au-delà de l'emploi : transformation du travail et devenir du droit du travail en Europe, Rapport pour la Commission des communautés européennes, Paris, Flammarion.

Deux tabous à lever : Financement, Union européenne

Yves Dimicoli

Il faudrait, en liaison avec les enjeux de la négociation sur la «*modernisation du marché du travail*» traiter aussi de questions essentielles comme celle de la réduction du temps de travail ou celle de la santé au travail, dossier devenu sensible avec les suicides de salariés sur le lieu de travail, notamment chez Peugeot et Renault. Sur cette question aussi les syndicats auraient besoin d'un fort appui politique, car le MEDEF refuse de reconnaître la gravité et l'ampleur systémique des problèmes posés et il s'oppose à tout nouveau droit accordé aux institutions représentatives du personnel craignant un empiètement possible sur le sacro-saint domaine réservé de la gestion

Précisément cette question de la gestion des entreprises et des pouvoirs d'intervention des salariés pour commencer à la changer paraît très refoulée, pour ne pas dire occultée, dans les négociations sur le marché du travail. Pourtant, il n'y aura jamais de la sécurité sociale professionnelle digne de ce nom sans changement profond dans les gestions d'entreprise, à commencer par celles où l'État détient tout ou partie du capital. Et l'actualité montre combien, cette «Bastille de la gestion» demeurant inviolée, les conséquences pour l'emploi, les territoires, les productions nationales et européennes deviennent insupportables comme dans le cas de l'affaire Airbus ou encore celui de l'affaire Smoby.

Autre question si décisive et pourtant occultée dans les négociations, celle du financement et, singulièrement des banques, de leurs relations avec les entreprises, du crédit considéré, en quelque sorte, comme «hors sujet» ! La culture étatiste demeure prédominante du côté syndical et c'est un point de fragilité pour le mouvement qui n'arrive pas à contrer l'offensive patronale sur la baisse des coûts salariaux, le recul des prélèvements sociaux au nom de la compétitivité. L'aveuglement sur les coûts du capital, matériels et financiers, devient handicapante. La politique d'exonération des cotisations sociales patronales est au cœur de l'engagement de l'État, dans cette offensive aux côtés du MEDEF sur le terrain de la compétitivité dont dépendrait l'emploi.

Au total, en 2008, l'ensemble des baisses de cotisations sociales patronales totalisera 31,7 milliards d'euros dont 27 milliards compensés par l'État (plus 26 % sur 2007).

Il y a un consensus là-dessus entre le PS et la droite et il renvoie, fondamentalement, à un consensus sur la construction européenne. La CGT, sous influences contradictoires, a bien pointé le problème mais elle se trouve en difficulté car elle ne prend pas en main, pour le moment, des contre-propositions à cette façon d'inciter les entreprises à s'occuper de l'emploi et se trouve seulement aiguillonnée sur sa gauche par de simples revendications de suppression des exonérations.

Plus que jamais, il paraît nécessaire de faire connaître et développer les options retenues dans la maquette pour une proposition de loi de sécurisation de l'emploi et de la formation. Il s'agit particulièrement de la proposition de conversion des fonds publics pour financer les exonérations de cotisations sociales patronales en un Fonds national régionalisé. Celui-ci mettrait en œuvre des bonifications des taux d'intérêt payé aux banques par les entreprises sur leurs crédits à l'investissement avec une modulation telle de la bonification que la part d'intérêt prise en charge par le Fonds, sur chaque crédit, serait d'autant plus importante que les investissements ainsi financés programmeraient plus d'emplois et de formation ?

Comment aider des luttes pratiques à prendre en mains de telles options jusqu'à soulever la nécessité d'une réorientation de la BCE, alors même que le traité modificatif européen va conforter ses orientations anti-emploi actuelles ?

Il y a d'ailleurs sur tous ces chantiers une dimension européenne très forte qui est occultée là encore, même si la Confédération européenne des syndicats (CES) a émis de très fortes réserves sur la flexisécurité que les dirigeants européens cherchent à imposer au cœur du «nouveau modèle social» de l'Union.

La liaison au type de construction européenne n'est pas assez mise en évidence dans la négociation sur la modernisation du marché du travail, alors qu'en fait elle la structure. On voit alors l'importance de la jonction entre l'appui à une résistance unitaire des syndicats face au gouvernement et au Medef et l'appel, avec des contre-propositions constructives, à un référendum sur le projet modificatif européen ■